

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS**

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -  
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -**

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair – ci-dessous publie les informations complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 et publiés au bulletin du CMF n° 4218 du 24 octobre 2012.

**1) Note sur les événements postérieurs à la date de clôtures :**

- L'aménagement « VIP » de l'avion A340-500 s'est achevé au début du mois de février 2012 .Tunisair a arrêté courant l'année 2012 un plan de vente actif afin de trouver un acquéreur aux appareils A340-500 , B737-700 et l'ATR 42.
- Il convient de noter qu'en date du 02 août 2012, un procès verbal a été établi entre Tunisair ; l'OACA et le ministère des transports portant entre autre sur la régularisation des comptes réciproques des deux organismes. Ce procès verbal, prévoit ce qui suit :
  - ✓ Gel des dettes OACA au 30 juin 2012 et l'examen des propositions d'apurement en Conseil des Ministres dans le cadre d'une éventuelle restructuration de la société « Tunisair. SA» ;
  - ✓ Abandon des intérêts de retard au 30 Juin 2012 ;
  - ✓ Poursuite de l'application de la même concession tarifaire accordée à Tunisair par l'OACA.

Ces avantages accordés à la société Tunisair sont tributaires de :

- L'accord du Gouvernement Tunisien;
- La publication d'un arrêté portant abandon de ces pénalités de retards.

- En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchott - Mauritanie, en date du 08 mars 2012, sous le n° 26-2012, la société« Mauritania Airways » est déclarée en état de cessation de paiement avec effet du 01 Janvier 2011 et un Syndic de la liquidation est désigné à cet effet.

Au cours de l'exercice 2012, la société « Tunisair.SA » a fait opposition sur les produits de la liquidation entre les mains du syndic de la liquidation par les voix réglementaires

**2) Note sur les parties liées :**

Certains membres du personnel de « TUNISAIR-S.A » sont mis à la disposition des sociétés filiales « TUNISAIR TECHNICS », « TUNISAIR HANDLING », « TUNISIE CATERING », « TUNISAIR EXPRESS » et « MAURITANIA AIRWAYS ». Les montants facturés et comptabilisés par « TUNISAIR-S.A » au titre de ces mises à disposition s'élèvent respectivement à 30 694 KDT, 18 056 KDT, 2 623 KDT, 0,9 Millions de Dinars et 26 KDT.

« TUNISAIR TECHNICS » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations relatives à l'assistance technique au titre de l'exercice 2011 pour un montant totalisant 113 421 KDT.

« TUNISAIR HANDLING » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations d'assistance au sol des passagers, des avions et du fret au titre de l'exercice 2011 pour un montant totalisant 16 923 KDT (soit 16 117 KDT avec révision à la hausse de 5%). Ces facturations ont été établies conformément à la convention commerciale conclue en Juin 2005 pour une durée indéterminée à compter du 1er Avril 2005 et des avenants signés au cours de l'exercice 2008.

Certains membres du personnel de « TUNISAIR EXPRESS » sont mis à la disposition de « TUNISAIR SA ». Les montants facturés et comptabilisés à ce titre s'élèvent à 0,4 Millions de Dinars au cours de l'exercice 2011.

Selon la convention d'assistance commerciale conclue entre la société « TUNISAIR EXPRESS » et la société « TUNISAIR S.A », Les montants facturés par « TUNISAIR EXPRESS » au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 8,5 Millions de Dinars alors que ceux facturés par « TUNISAIR-S.A » totalisent 4 Millions de Dinars.

« TUNISAIR-S.A » a signé en 2005 une convention de prestation de formation avec la société « ATCT ». Le total des prestations de formation facturées en 2011 par l'ATCT s'élève à 2 844 KDT.

« TUNISAIR-S.A » a mis à la disposition de sa filiale « Mauritania Airways » un avion de type ATR 42-300, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 50 KUSD et une réserve de maintenance de 297 USD par heure de vol. Cette mise à disposition a été autorisée par le conseil d'administration dans sa réunion du 8 Février 2008.

« TUNISAIR-S.A » a mis à la disposition de sa filiale « Mauritania Airways » deux avions de type BOEING 737-700, qu'elle a affrétés auprès de « Wells Fargo Bank Northwest » en Dry Lease, moyennant principalement un loyer mensuel forfaitaire de

230 KUSD pour chaque avion. Ces contrats couvrent une durée ferme de 6 ans à partir de la date de mise en exploitation des avions (Juin 2009). Toutefois, il est à noter que le premier avion loué B737 a été restitué à « Wells Fargo Bank Northwest » suite à un accident et son prix a été remboursé par la compagnie d'assurance alors que le deuxième avion a été restitué à « Wells Fargo Bank Northwest » suite à un accord de « TUNISAIR SA » avec le loueur au cours du mois de février 2012.

- La société « AISA » a facturé à « TUNISAIR SA » ses prestations d'assistance informatique et de télécommunication au titre de l'exercice 2011 pour un montant totalisant 9 180 KDT.
- La société « AMADEUS TUNISIE SA » a facturé à « TUNISSAIR SA » ses prestations relatives aux redevances de réservation électronique de billets au titre de l'exercice 2011 pour un montant de 21 830 KDT.

Les dividendes encaissés ou à encaisser par « TUNISAIR-S.A » et comptabilisés au titre de l'affectation des résultats de ses filiales totalisent 5 196 KDT et se détaillent Comme suit :

Filiale	En (KDT)
ATCT	60
ESSAFA	708
AMADEUS	4 428
<b>Total des dividendes</b>	<b>5 196</b>

Compte tenu du procès verbal du Conseil d'administration n°05/2011 du 17 Juin 2011, la Société « TUNISAIR-S.A » a conclu avec la société « TUNISIE CATERING » :

Un avenant à la convention de mise à disposition du personnel qui stipule que, sous réserve de l'accord du conseil d'administration de « TUNISAIR SA », les parties mettent fin avec date d'effet au 01 Mai 2011 à la convention de mise à disposition. A cet effet, la société « TUNISAIR SA » a repris l'intégralité de son personnel de l'unité de production de Tunis à la date de la signature de cet avenant à savoir le 16 Juin 2011.

Un avenant relatif à l'administration de la société « TUNISIE CATERING » signé en date du 20 Mai 2011 stipulant que le Président du conseil et le Directeur Général seront désignés par le conseil d'administration de « TUNISIE CATERING » sur proposition de « NEWREST ».

Un protocole d'accord signé le 16 Juin 2011 prévoyant l'amendement du contrat commercial qui porte sur :

- L'amendement du contrat commercial tout en gardant comme base les tarifs actuels ainsi que la formule de révision des prix ;
- La révision des remises arriérés qui étaient calculées sur la base d'un taux unique de 5% et qu'il est prévu dorénavant d'indexer sur un taux progressif selon le chiffre d'affaires atteignant 10% ;
- Le paiement à « TUNISIE CATERING » des factures de Janvier à Avril 2011 avec une remise forfaitaire de 2% intégrant l'ensemble des réclamations et autres litiges pour solde de tout compte pour cette période ;
- La non application d'une retenue à la source de 1,5% sur les factures émises par « TUNISIE CATERING » sous réserve de l'accord du Ministère de Finances ;
- L'annulation des factures émises à « TUNISIE CATERING » en 2009, 2010 et 2011 portant sur les billets d'avion du personnel, les pertes de matériel, les pénalités de retard, les charges sociales et fiscales, les débours etc.
- Un délai de traitement comptable des avoirs à émettre ne pouvant excéder le 31 Décembre 2011 pour que ces éléments soient neutralisés dans les comptabilités de deux parties, sous réserve de la validité du processus par les commissaires aux comptes des deux parties et de la validation finale de leurs conseils d'administration.

« TUNISIE CATERING » a facturé à la société « TUNISAIR SA » au cours de l'exercice 2011, son assistance « Catering » pour un montant de **8 583 KDT.**

**3) Note sur les immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Logiciels	4 153	4 153
Fonds commercial	101	101
Droit au bail	32	32
Amortissements	-4 128	-4 003
<b>Total net</b>	<b>158</b>	<b>283</b>

**4) Note sur les immobilisations corporelles inutilisées et prêtes à être cédées :**

Les avions prêts à être cédés sont : un Air bus 340-500, un Boeing 737-700 et un ATR 42.

**Les Valeurs Comptables de l'avion A340 AU 31/12/2011**

A340	V Acquisition	Amort 31/12/2011	VCN 31/12/2011
Partie Durable Avion	142 601 550	16 669 405	125 932 145
Plein Potentiel Grande Visite	6 571 500	1 382 716	5 188 784
Plein Potentiel moteur	26 286 000	0	26 286 000
<b>TOTAL AVION</b>	<b>175 459 050</b>	<b>18 052 121</b>	<b>157 406 929</b>
AMENAGEMENT en cours	76 003 040	0	76 003 040
<b>Total</b>	<b>251 462 090</b>	<b>18 052 121</b>	<b>233 409 969</b>

**Les Valeurs Comptables de l'avion B 737-700 AU 31/12/2011**

B737-700 BBJ	V Acquisition	Amort 31/12/2011	VCN 31/12/2011
Partie Durable Avion	44 040 991	33 882 134	10 158 857
Plein Potentiel Grande Visite	1 398 472	1 067 137	331 335
Plein Potentiel moteur	4 663 545	167 515	4 496 031
<b>TOTAL AVION</b>	<b>50 103 008</b>	<b>35 116 785</b>	<b>14 986 223</b>
Modification Avion	4 239 837	1 931 473	2 308 364
<b>Total</b>	<b>54 342 845</b>	<b>37 048 258</b>	<b>17 294 587</b>

**Les Valeurs Comptables de l'ATR 42 AU 31/12/2011**

ATR 42	V Acquisition	Amort 31/12/2011	VCN 31/12/2011
Partie Durable Avion	2 867 713	412 915	2 454 797
Plein Potentiel Grande Visite	469 413	152 077	317 336
Plein Potentiel moteur	385 974	385 974	0
<b>Total</b>	<b>3 723 100</b>	<b>950 966</b>	<b>2 772 133</b>

**5) Note sur les immobilisations acquises en leasing :**

Les paiements minimaux futurs au titre de la location au 31/12/2011 se présentent comme suit :

Paiement min à - d'un an = 26MDT

Paiement min à + d'un an et - de 5 ans = 38MDT

Paiement min à + de 5 an = 64MDT

**6) Note sur les placements:**

Voir tableau ci-dessous

**7) Note sur le stock :**

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<b>2011</b>		<b>2010</b>
Stock consommable catering	2 792		2 500
Stock habillement	439		548
Autres stocks consommables	366		643
Provisions	-62		-116
<b>Total net</b>	<b>3 535</b>		<b>3 575</b>

**8) Note sur les mouvements des capitaux propres :**

Le tableau de variation des capitaux propres à la date du 31 décembre 2011 se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde 31/12/2010	106 199	10 620	453 364	8 811	15 125	-3 784	590 335
Affectation résultat 2010				1 500	-5 284	3 784	
Variation 2011			-55	-310	-23 465	-134 425	-158 255
<b>Solde 31/12/2011</b>	<b>106 199</b>	<b>10 620</b>	<b>453 309</b>	<b>10 001</b>	<b>-13 624</b>	<b>-134 425</b>	<b>432 080</b>

**9) Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation figurent au niveau de la rubrique charges financières nettes au lieu de la rubrique dotations aux amortissements et aux provisions :**

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation sont constatées au niveau de la rubrique charges financières depuis l'adoption du nouveau système comptable des entreprises (loi 96-112 du 30 Décembre 1996).

Il convient de rappeler à ce niveau que l'activité principale de TUNISAIR est le transport de passagers et de fret. Les placements financiers sont considérés en conséquence, comme une activité secondaire et par conséquent hors exploitation. C'est la raison pour laquelle la société Tunisair a qualifié toutes incidences liées à ces éléments financiers en tant que charges ou produits financiers et non en tant qu'éléments rattaché à son exploitation.

Ce choix arrêté et adopté par le Conseil d'administration de notre société est justifié par le souci de refléter les résultats réels de l'exploitation de la société à la date de clôture des comptes.

**-Etats financiers du groupe TUNISAIR :**

Compte tenu de l'impact non significatif sur les résultats et les capitaux propres consolidés du groupe « TUNISAIR SA » au 31 Décembre 2011 ; et ayant le souci de ne pas retarder encore la publication des états financiers, la société « TUNISIE CATERING SA » ainsi que la société « AISA » ont été consolidées sur la base d'états financiers individuels non approuvés par l'assemblée générale ordinaire.

Toutefois il est à signaler que les états financiers de « TUNISIE CATERING » approuvés par la suite par l'AGO sont conformes à ceux utilisés pour la consolidation et que l'AGO de la société « AISA » est prévue pour le 05 Novembre 2012.

- Schéma des soldes intermédiaires de gestion :

## Schéma des soldes intermédiaires de gestion

(En milliers de dinars tunisiens)

PRODUITS	2011	2010	CHARGES	2011	2010	SOLDES	2011	2010
Ventes de marchandises			Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-	-
Revenus et Autres Produits d'exploitation	978 809	1 051 758	Achats d'approvisionnement. Consommés	-306 365	-270 630	Marge Sur Coût Matières	672 444	781 127
<b>Marge Commerciale</b>	-	-		-	-			
<b>Marge sur coût matières</b>	<b>672 444</b>	<b>781 128</b>	Autres charges externes	-484 130	-526 485	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>188 314</b>	<b>254 643</b>
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>188 314</b>	<b>254 643</b>	<b>Total...</b>	<b>-484 130</b>	<b>-526 485</b>			
	-	-	Impôts et Taxes	-2 318	-2 131			
	-	-	Charges de Personnel	-168 154	-148 294			
<b>Total</b>	<b>188 314</b>	<b>254 643</b>	<b>Total</b>	<b>-170 472</b>	<b>-150 425</b>	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>17 842</b>	<b>104 218</b>
<b>Excédent ou insuffisance brut d'exploitation</b>	<b>17 842</b>	<b>104 218</b>	Autres charges ordinaires	-25 578	-42 095		-	-
Autres gains ordinaires	15 412	36 696	Charges financières	-11 356	-9 481		-	-
Produits financiers et des placements	8 865	26 442	Dots. aux Amortissements et aux Provisions	-140 465	-120 402		-	-
Transferts de charges	854	839	Impôts sur les bénéfices	-	-		-	-
<b>Total</b>	<b>42 973</b>	<b>168 195</b>	<b>Total</b>	<b>-177 399</b>	<b>-171 979</b>	<b>Résultat Activités Ordinaires après Impôts</b>	<b>-134 425</b>	<b>-3 784</b>
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>-134 425</b>	<b>-3 784</b>	<b>Effets Modifications Comptables</b>	<b>-</b>	<b>6 125</b>			
	-	-	<b>Total</b>	<b>-23 465</b>	<b>6 125</b>	<b>Résultat Net après. Modification Comptable</b>	<b>-157 890</b>	<b>2 341</b>
<b>Total</b>	<b>-134 425</b>	<b>-3 784</b>						

## 7) TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2011

En TND

	Raison sociale	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Coût d'acquisition par action	Participation en nominal	Valeur historique	Pourcentage de participation	Capital social
1	TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 800	24 095 840	100%	24 095 800
2	TUNISAIR TECHNICS	822 810 <u>G 3 200</u> 826 010	100	0 CMP =99,613	82 601 000	82 281 000	100%	82 601 000
3	TUNISAIR EXPRESS	40 000 38 460 38 000 19 000 60 909 910 <u>125 394</u> 322 673	55	120 55 55 55 55 55 55 CMP = 63,058	17 747 015	4 800 000 2 115 300 2 090 000 1 045 000 3 349 995 50 050 6 896 670 20 347 015	88,73%	20 000 035
4	AMADEUS TUNISIE	3 500	120	100	420 000	350 000	70%	600 000
5	TUNISIE CATERING	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	45%	12 000 000
6	ATCT	32 300 <u>27 200</u> 59 500	100	100	5 950 000	5 950 000	34%	17 500 000
7	AVIATION IT SERVICES AFRICA AISA	250 G10 500 <u>G7 250</u> 18 000	10	10 0 0 CMP= 0,189	180 000	2 500	50%	360 000
8	<b>TUNISAVIA</b>	7 500 65 977 <u>G 247 252</u> <b>320 729</b>	10	10 10 0 CMP= 2,291	<b>3 207 290</b>	734 770	15,35%	<b>20 900 000</b>
9	STUSID BANK	1 250	100	100	125 000	125 000	0,125%	100 000 000
10	COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION (C.T.N.)	5 345 <u>G 20 522</u> 25 867	10	10 0 CMP = 2,066	258 670	53 450	0,21%	126 000 000
11	SOCIETE DES SERVICES NATIONAUX ET DES RESIDENCES (EX- MONTAZEH GAMMARTH)	2 900	5	5	14 500	14 500	0,075%	19 291 180

12	CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AERONAUTIQUES (C.E.R.A.)	100	10	10	1 000	1 000	1 000	6,25%	16 000
13	TUNISIE TRADE NET	1 000	100	100	100 000	100 000	100 000	5%	2 000 000
14	FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	450	32	50	14 400	14 400	22 500	0,22%	6 400 000
15	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD	8 571 1 000 <u>G 7 571</u> 17 142	10	10 10 0 CMP = 5,583	171 420	171 420	95 710	0,33%	52 066 840
16	SOCIETE EL FOULADH	3 000 <u>G 15 000</u> 18 000	5	5 0 CMP = 0,833	90 000	90 000	15 000	0,17%	53 339 520
17	SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	6,05%	779 300
18	SAGEP	60	10	10	600	600	600	0,071%	840 000
19	SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE HAMMAMET	4 000 <u>G 400</u> 4 400	10	10 0 CMP = 9,091	44 000	44 000	40 000	0,55%	7 920 000
20	SOCIETE GAMMARTH EN LIQUIDATION	200	10	10	2 000	2 000	2 000	0,27%	745 000
21	PROTUNISIA	400	10	10	4 000	4 000	4 000	-	-
22	SOCIETE D'EXPANSION TOURISTIQUE DE TABARKA	400	25	25	10 000	10 000	10 000	-	-
23	TUNISIA CONVENTION BUREAU & SERVICES EN LIQUIDATION	50	100	100	5 000	5 000	5 000	3,33%	150 000

	Raison sociale	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Coût d'acquisition par action	Participation en nominal	Valeur historique en TND	Pourcentage de participation	Capital social
€	1 S.C.I ESSAFA	999	4 321	4 321	4 316 679	7 264 285	99,9%	4 321 000
	2 SITA	41	5		95		0,27%	36 520
MRO	3 MAURITANIA AIRWAYS	275 400	5 000	5 000	1 377 000 000	6 565 519	51%	2 700 000 000